

Paris La Défense, mardi 13 décembre 2022

MUTUELLE MAL GEREE... LA DIRECTION PASSE EN FORCE

Lors de la dernière commission de suivi de gestion de notre mutuelle la direction a annoncé qu'elle donnait le feu vert à Harmonie Mutuelle pour une augmentation des cotisations. **Si ce projet est mené à bien, les cotisations vont augmenter au 1^{er} janvier 2023 de plus de 5% pour les actifs adhérents au DACO (entre 30 et 35€ annuel), de 7,5% (219€ annuel pour une cotisation famille) pour les retraités adhérents au DAIF SSC et plus de 8% (174€ annuel pour une famille) pour les retraités adhérents au DAIF Sérénité.**

Les représentants du personnel qui siègent dans la commission de suivi attendent toujours des explications claires et argumentées de la part d'Harmonie Mutuelle, de l'Actuaire (expert normalement indépendant qui doit analyser les comptes du gestionnaire du régime) et de la Direction, sur les raisons de ces augmentations brutales. Le seul constat de la chute vertigineuse des réserves ne suffit pas !

D'ailleurs pourquoi ces réserves, qui étaient à peu près stables jusqu'à fin 2019, ont-elles fondu depuis ?

Le pire est que, toujours selon les mêmes, les mesures proposées ne suffiront pas à redresser les comptes du régime. Et qu'il faudra procéder selon eux à de nouvelles augmentations en 2024.

Comment peut-on prétendre aujourd'hui que les dépenses du régime explosent alors que la population des actifs a diminué et rajeuni ?

Idem pour les retraités adhérents au DAIF sérénité : leur population diminue mais les résultats du régime se dégradent. Très étonnant.

Il y a peut-être de réelles explications dues à certaines évolutions de soins mais encore faut-il faire le travail de recherche et apporter ces explications aux salariés et leurs représentants.

Ce que la direction est incapable ou refuse de faire. Y-aurait-il quelque chose de pas clair à cacher ?

La CGT est donc favorable à une expertise approfondie des comptes de notre régime, effectuée par un actuaire indépendant.

Elle va proposer cette démarche à l'ensemble des participants à la commission de suivi afin d'avoir une demande unanime sur ce point.

Par ailleurs elle va demander la mise en œuvre de la clause de revoyure prévue dans l'accord mutuelle afin que les OS et la direction entre de nouveau en négociation sur le sujet.

Par ailleurs, si les augmentations s'avéraient absolument nécessaires, la CGT porterait la demande d'un accroissement du niveau de prise en charge par l'entreprise de cette cotisation aussi bien pour les actifs que pour les retraités.

Il serait inconcevable que les progrès de pouvoir d'achat gagnés d'un côté soient immédiatement gommés par des augmentations de dépenses incompressibles.